

NOVEMBRE 2026
AVRIL 2027



Connaitre les habitudes, les besoins pour adapter l'offre

Pour travailler, étudier, sortir, chercher un emploi, se soigner, faire des achats, faire du sport ... les déplacements sont au coeur de votre vie de tous les jours. **Pour enrichir et adapter les services de déplacements du quotidien**, il est essentiel de bien connaître vos besoins.

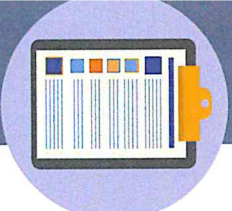
De novembre 2026 à avril 2027, une grande enquête se déroulera dans plus de 400 communes de la Seine-Maritime et de l'Eure autour de Rouen afin de recenser les pratiques de mobilité des habitants.

Plus de 5 750 ménages répartis sur l'ensemble du territoire d'enquête seront contactés, soit lors de rendez-vous à domicile, soit par téléphone. Cette opération réalisée tous les 10 ans, va fournir une « photographie » la plus complète possible des déplacements actuels sur le territoire.



Préparer la mobilité de demain

Concrètement, dans chaque ménage concerné, les habitants âgés de 5 ans et plus sont interrogés sur leurs déplacements de la veille en tenant compte de l'ensemble des modes de transports utilisés : marche à pied, deux-roues, transports en commun, voiture particulière, train... Évidemment, les jeunes personnes ou les personnes présentant des difficultés peuvent se faire aider d'un parent ou d'un proche.



Pourquoi cette enquête ?

L'enquête mobilité certifiée Cerema (EMC²) * permet de disposer d'informations précises sur les pratiques de déplacements des habitants du territoire (immobilité, mobilité quotidienne, utilisation des différents modes de transports, motif du déplacement ...).

Cette information est essentielle pour comprendre vos besoins quotidiens et adapter en conséquence les politiques publiques en matière d'organisation des services de mobilité. Elle permettra ainsi d'enrichir les réflexions en matière de circulation, de stationnement, de services et d'infrastructures de transport et de déplacements.

Qui réalise cette enquête ?

Une EMC², à une échelle de bassin de vie au-delà des barrières administratives, permet notamment de mieux appréhender les phénomènes d'échanges entre les différents territoires et les besoins ferroviaires.

Ainsi, la Métropole Rouen Normandie et l'Agglo Seine-Eure se sont associées pour piloter cette enquête avec le soutien de l'État, la Région Normandie et le Cerema.

* Le Cerema est un établissement public national.



Comment se déroule cette enquête ?

La phase d'enquête, de novembre 2026 à avril 2027, se déroule directement auprès des foyers concernés, soit au domicile, soit par téléphone. Pour les interviews à domicile, la phase de repérage qui aura lieu en septembre 2026, permet de vérifier l'exactitude des adresses des ménages sélectionnés aléatoirement. Afin de mieux définir vos perceptions concernant les différents modes de déplacement, un questionnaire complémentaire par internet vous sera proposé.



« COMMENT SAVOIR SI JE SUIS CONCERNÉ ? »

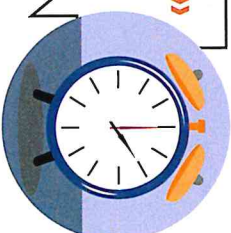
Les ménages concernés par l'enquête sont directement informés par courrier. Ils seront ensuite contactés pour fixer un rendez-vous à leur domicile pour répondre au questionnaire, ou directement interrogés par téléphone, en fonction du secteur enquêté. Si vous êtes concerné par l'enquête, merci par avance pour votre disponibilité et votre participation.

« COMMENT SONT CHOISIS LES FOYERS CONCERNÉS ? »

Pour garantir la représentativité de l'enquête, des adresses ont été tirées au sort de façon aléatoire. Ce sont les occupants de ces logements qui devront répondre. Ainsi, toutes les catégories de personnes (genre, âge, activités professionnelles) seront bien représentées.

« COMBIEN DE TEMPS DURE LA RÉPONSE AU QUESTIONNAIRE ? »

Les questionnaires sont calibrés pour une durée de réponse d'environ vingt minutes par personne.



« QUE VONT DEVENIR LES INFORMATIONS RÉCOLTÉES ? »

Toutes les étapes de l'enquête sont réalisées en toute confidentialité et selon une méthodologie nationale*. En fin d'enquête (ou au plus tard le 31 décembre 2027) toutes les informations nominatives et de contact seront détruites. Aucune utilisation commerciale ne peut en être faite. Les réponses obtenues seront exploitées uniquement à des fins d'analyses statistiques et de recherche.



Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, il est garanti aux personnes concernées un droit d'accès, de rectification et d'opposition pour les informations les concernant. Ce droit peut être exercé pendant le délai durant lequel ces informations sont gardées sous forme nominative, au plus tard jusqu'au 31 décembre 2027.

* Méthodologie créée pour la comparabilité des résultats selon les territoires et dans le temps (Cerema).